DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 21 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un janvier à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire.

Présents :
Monsieur Philippe PIGEAU, Madame Nadège CANTIER, Monsieur Christian LANDRE, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Abdelkrim MAY, Monsieur Bernard MICHELOT, Madame Monique LATTARD, Madame Elfrida SERVILLE, Madame Anne GALLO, Madame Manuela ROMERO, Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Josette DESVIGNES

Absents repésentés :
Madame Marie-Thérèse MUNOZ donne pouvoir à Monsieur Christian LANDRE, Madame Lucette ALAIN donne pouvoir à Madame Nadège CANTIER, Madame Jocelyne BERESINA donne pouvoir à Monsieur Abdelkrim MAY, Madame Adeline CASTANO donne pouvoir à Madame Anne GALLO, Monsieur Roland FUCHET donne pouvoir à Madame Josette DESVIGNES

Absents :
Monsieur Ali TAIEB BOUHANI, Monsieur Sovanavy CHHIM, Monsieur Pierre MOURON, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Monsieur Rabah DJEDDOU

Madame Elfrida SERVILLE est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 18

Affaires scolaires

D2025___8 DÉSIGNATION REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU COLLÈGE DES ÉPONTOTS

Madame Nadège CANTIER, 1ère Adjointe, explique au Conseil Municipal que Mme SZOC, principale du Collège des Epontots a sollicité M. le Maire afin qu'un représentant de la commune de TORCY intègre le Conseil d'Administration du collège.

Madame Jocelyne BERESINA, Conseillère Municipale déléguée, est proposée pour représenter la Commune de TORCY.

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-21,
Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles R.421-16 et R.421-33,
Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,
Considérant la demande formulée par Madame la Principale du collège des Epontots et la nécessité d'intégrer au Conseil d'administration du collège des Epontots un représentant de la commune de rattachement,
Considérant la proposition de nommer Madame Jocelyne BERESINA, Conseillère Municipale déléguée, comme représentante de la commune de TORCY,
Entendu le rapport de Madame Nadège CANTIER, 1ère Adjointe,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'APPROUVER la nomination de Madame Jocelyne BERESINA comme représentante de la Commune de TORCY au Conseil d'Administration du Collège des Epontots.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (18 voix Pour).

Le Maire,
Philippe PIGEAU

Elfrida SERVILLE,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE TORCY
71210

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le ..... 24 JAN. 2025 .....
et publié, affiché ou
notifié le ..... 24 JAN. 2025 .....
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY
71210